AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2440

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 22 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2440 modifiant le règlement numéro 2319 Établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques, afin que seuls les propriétaires de véhicules électriques (ou hybrides rechargeables) soient admissibles au programme.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 24 février 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate